

### Sommaire N° 67 - Septembre 2008 "Spécial Philippe Mouret"

#### Editorial

3 Il n'est de richesse que d'hommes. *E. Estour*

#### Articles

6 Biographie : "Mais qui es-tu toi?" - ainsi Hubert Manhès interpelle Philippe Mouret à une réunion du GRAL à Vichy en 1986. *E. Estour*

11 1992 : A la recherche du défaut zéro dans la cholécystectomie endoscopique. *Ph. Mouret*

19 1993 : Mes débuts en cœlio-chirurgie ou comment l'esprit vient aux (vieux) chirurgiens. *F. Dubois*

21 1993 : La chirurgie cœlioscopique honorée. *E. Estour, Ph. Mouret*

22 1994 : Cœlioscopie et risque oncologique. *E. Estour, Ph. Mouret*

26 1995 : De la périthyphlite à l'appendicectomie cœlioscopique (C.A). Confrontation de réflexions personnelles à l'histoire de l'appendicite. *Ph. Mouret*

33 1999 : Création du pneumopéritoine et introduction du premier trocart sur ventre vierge. *Ph. Mouret*

40 2001 : Cœlio-hernioplastie : Gold standard. *Ph. Mouret*

42 2003 : Lettre à mon ami Hubert Manhès. *Ph. Mouret*

44 Lyon, mars 2004 : Hommage à la cœlio-chirurgie lyonnaise. Remise de la médaille des "Fondateurs" à Philippe Mouret. *G. Leynaud*

47 2004 : Histoire de la première intervention de chirurgie cœlioscopique digestive. *Ph. Mouret*

51 2006 : Lettre du Vietnam - 24 mars 2006 - Message de Philippe Mouret, à l'occasion du congrès Lyon Cœlio International. *Ph. Mouret*

53 2007 : Philippe Mouret, Lauréat du prix Honda 2007. *J. Périssat*

55 2008 : La révolution chirurgicale : Philippe Mouret, père de la chirurgie moderne. *B. Ghavami*

56 Avril 2007 : Lettre des Indes. Philippe Mouret de Vadodora à B. Ghavami à Lausanne. *Ph. Mouret*

60 Février 2008 : La Cœlio-appendicectomie, ce n'est pas pareil que l'appendicectomie conventionnelle : c'est mieux et ce doit être beaucoup mieux. Comment réduire le taux des abcès abdominaux secondaires. *Ph. Mouret, E. Estour*

68 Mai 2008 : Philippe Mouret, l'inventeur lyonnais de la cœlioscopie, est mort. *M. Guillot, Lyon Mag*

70 Mai 2008 : Bra, Piémont - Italie : La dernière Cœlio. *E. Estour*

#### Hommages à Ph. Mouret - Hôtel Dieu Lyon - 5 Juillet 2008

71 Hommage à Philippe Mouret. *J. Boulez*

73 Hommage à Philippe Mouret. *J. Baulieux*

74 Philippe Mouret n'est plus. *H. Manhès*

76 Philippe Mouret dans l'histoire de la cœlioscopie. *M.A. Bruhat*

79 Philippe Mouret nous a quittés. Les leçons qu'il nous laisse. *J. Périssat*

83 Philippe Mouret et l'Italie. *M. Morino*

85 Hommage à celui qui a transformé la chirurgie. *J. Vignal*

87 Vive la cœlioscopie libre! *P. Noel*

88 Hommage à Philippe Mouret. *H. Marsaud*

90 Le passé pour voir la beauté de l'avenir. *G. Schlogel*

92 Lettre à mon ami Philippe. *P. Carlouz*

94 Une collaboration particulière. *S. Storz*

95 Monsieur Philippe Mouret, mon chirurgien. *K. Toni*

96 Son Testament et l'Association pour la fondation Philippe Mouret. Bulletin d'adhésion.

Les textes publiés et les opinions émises dans "Le Journal de Cœlio-Chirurgie - The European Journal of Laparoscopy" ne sauraient engager que la responsabilité de leurs auteurs.

**Directeur de la publication** Edmond Estour, **Rédacteur en chef** Philippe Espalieu,

**Rédactrice en chef technique** Muriel Estour

**Publié par** : S.R.E.C. DIFFUSION, SARL au capital de 7625 €

268 Avenue Victor Hugo - 26000 Valence

Tél. : 04 75 78 30 64, Fax : 04 75 78 30 77

**E. mail** : srec@coelio-surgery.com

**Internet** : <http://www.coelio-surgery.com>

**Commission Paritaire** 0312 T 81370 - **ISSN** 1167 - 8224

**Abonnement** : 124 € par an, 4 numéros, (Étranger : 132 €), prix du numéro : 35 €

**Impression** : JS Graphique - 27 rue Paul Henri Spaak - 26000 Valence

La loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, au terme des alinéas 1, 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemples et d'illustrations, "toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite", alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contre façon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

### Rédacteurs

E. Estour - Valence, Ph. Mouret<sup>\*</sup> - Lyon, J. Périssat - Bordeaux, Ph. Espalieu - Saint-Etienne, J. Himpens - Bruxelles

### Rédacteurs associés

J.S. Azagra - Luxembourg, G.F. Begin<sup>\*</sup> - Dijon, J.C. Berthou - Lorient, M.A. Bruhat - Clermont-Ferrand, G.B. Cadière - Bruxelles,  
G. Champault - Paris, E. Croce - Milan, G. Dapri - Bruxelles, F. Dubois - Paris, M. Gagner - New York, B. Ghavami - Lausanne, D. Gossot - Paris  
J. Leroy - Strasbourg, G. Leynaud - Montluçon, P. Lointier - Clermont-Ferrand, J. Marescaux - Strasbourg, J. Mouiel - Nice, U. Parini - Aoste (†),  
O. Reinberg - Lausanne, G.C. Roviario - Milan, J. Schiappa - Portugal, C. Sartori - Treviso

### Comité Scientifique

J.H. Alexandre - Paris	J. Domergue - Montpellier	E. Laporte - Sabadell
R. Allieta - Aosta	F. Drouard - Toulouse	J.L. Le Calvé - Rennes
C. Avci - Istanbul	J.L. Dulucq - Bordeaux	H. Manhès - Vichy
J.G. Balique - Saint-Etienne	C. Esposito - Naples	M. Meinero - Corregio
R. Belliard - Bordeaux	J.M. Fabre - Montpellier	G. Melotti - Modene
L. Bokey - Sydney	J.L. Faucheron - Grenoble	G. Meyer - Munich
J.L. Bouillot - Paris	L. Fernandez-Cruz - Barcelone	C. Meyer - Strasbourg
J. Boulez - Lyon	A. Fiennes - Londres	P. Millo - Aoste
A. Bouzidi - Casablanca	J.J. Foncillas - Barcelone	Ph. Montupet - Paris
B. Burri - Lausanne	V. Frereng - Lyon	Ph. Morel - Genève
M. Canis - Clermont-Ferrand	G. Fromont - Rouvroy	M. Morino - Turin
J.M. Chevallier - Paris	G. Fourtanier - Toulouse	D. Nocca - Montpellier
J. Chipponi - Clermont-Ferrand	R. Gaston - Bordeaux	A. Osterwalder - Lugano
M. Coggia - Paris	J.F. Gigot - Bruxelles	M. Papillon - Lyon
D. Collet - Bordeaux	P.C. Giulianotti - Chicago	J.L. Peix - Lyon
F. Corcione - Naples	M. Goergen - Luxembourg	L. Potiron - Nantes
P. Cougard - Arcachon	J. Hourcabié - Périgueux	F. Psalmon - Guéret
F. Crafa - Rome	C.G.S. Hüscher - Milan	E. Santoro - Rome
M.A. Cuesta - Amsterdam	J.J. Jakimowicz - Eindhoven	N. Scopinaro - Gênes
B. Dallemagne - Strasbourg	F.R. Jamali - Chicago	P. Sonzini - Cordoba
J. Dargent - Lyon	H. Johanet - Paris	M. Suter - Aigle
B. Delaitre - Paris	N. Katkhouda - Los Angeles	G. Timsit - Nice
J.L. De La Cruz Vigo - Leon	B. Kron - Paris	A. Tricarico - Naples
F.J. De Oliveira - Coimbra	J.F. Kukleta - Zürich	M. Vertruyen - Bruxelles
J. Desplantez - Pau	U. Kunath - Berlin	A. Wattiez - Strasbourg
		J.M. Zimmerman - Marseille

**Traducteurs :** J. Da Broi, C. Laurent-Breuil, M. Estour

### RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Les articles doivent être adressés sur support informatique ou par mail (srec@coelio-surgery.com). Les schémas, photos et graphiques, devront être numérotés, sur **support informatique, enregistrés au format TIFF, PDF ou JPEG, non compressés, dpi 250 minimum**, avec les références du passage qu'ils illustrent, leur légende et une explication des abréviations.

- **La 1<sup>ère</sup> page** devra contenir le nom complet de l'auteur, avec adresse, téléphone, fax et e. mail.
- **La 2<sup>ème</sup> page** : un résumé de l'article et un résumé plus important pour être traduit en anglais, et en italien avec un minimum d'abréviations, ainsi que les mots clés.
- **Les pages suivantes** :
  - l'article lui-même, avec introduction, développement (matériel, méthode, résultats) et discussion,
  - les références bibliographiques qui seront mentionnées en fin d'article,

L'autorisation des premiers auteurs pour la reproduction des illustrations, schémas etc...doit avoir été obtenue (en général auprès de l'éditeur).

La soumission d'un article implique que l'étude n'a pas été publiée auparavant, excepté sous forme d'abstract, ou de partie de conférence publique ou de thèse, qu'il n'y a pas de projet de publication ailleurs, que l'étude a été approuvée par tous les coauteurs aussi bien que par les autorités responsables de l'établissement où l'étude a été effectuée. Que d'autre part, si l'article est accepté par le comité de lecture pour être publié, les auteurs consentent au transfert automatique des droits de Copyright à l'éditeur et qu'il ne pourra être publié ou traduit ailleurs, sans le consentement des tenants du Copyright.